
1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Nom du produit : 7824 ENCRE NOIRE et 7824T ENCRE NOIRE
N° de référence du produit : 201-1601 et 201-1611
Numéro d'enregistrement REACH : S.O.
Utilisation identifiée : encre de marquage pour semiconducteurs
Utilisations déconseillées : aucune identifiée
Fabricant : Xandex, Inc.
1360 Redwood Way, Suite A
Petaluma, CA 94954, États-Unis
Site internet : www.xandex.com
E-mail : beastin@xandex.com
Contact d'information : Bill Eastin
N° d'appel d'urgence : (800) 535-5053 (États-Unis)
+1 352 323 3500 (international)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu général en matière d'urgence**Classification SGH selon la norme 29 CFR 1910 (OSHA HCS)**

Liquides inflammables (catégorie 4) H227
Toxicité aiguë par ingestion (catégorie 4) H302
Irritation oculaire (catégorie 2A) H319

Éléments d'étiquetage SGH (y compris les conseils de prudence)

Pictogramme



Mention d'avertissement

Avertissement

Mentions de danger

H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H316	Provoque une légère irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Classification NFPA

Santé	2
Inflammabilité	2
Réactivité	0

Classification HMIS

Santé	2
Inflammabilité	2
Danger physique	0

Effets potentiels sur la santé

Yeux : ce produit peut provoquer une grave irritation oculaire en cas de contact.
Peau : ce produit peut provoquer une légère irritation cutanée.
Ingestion : nocif en cas d'ingestion.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description

Encre à base de résine phénoxy et de colorant avec un mélange de solvants.

Composants dangereux

Nom chimique	N° CE	N° INDEX	N° CAS	Quantité (%)	Classification
2-phénoxyéthanol	204-589-7	603-098-00-9	122-99-6	40 à 60	Toxicité aiguë 4 ; irritation oculaire 2A ; H302, H319
Alcool diacétonique	204-626-7	603-016-00-1	123-42-2	10 à 30	Liquide inflammable 3 ; irritation oculaire 2A ; H226, H319
Nigrosine	616-851-1		8005-02-5	1 à 7	Matière auto- échauffante 2 ; poussière combustible - USH01 ; H252
Propriétaire*	S.O.	S.O.	S.O.	2 à 25	S.O.

* L'ingrédient est un secret commercial exclusif détenu par Xandex Inc. Il s'agit d'un composé chimique non dangereux.

4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec les yeux :

Rincer soigneusement à l'eau claire pendant 15 minutes au minimum. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Nettoyer à grande eau avec du savon.

En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'air frais.

En cas d'ingestion :

Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Conditions d'inflammabilité :

Inflammable en présence d'une source d'ignition lorsque la température est supérieure au point éclair.

Moyen d'extinction approprié :

Utiliser un pulvérisateur d'eau, un agent chimique en poudre, du dioxyde de carbone, de la mousse résistante à l'alcool.

Dangers résultant de la combustion :

Émission d'oxydes de carbone et d'azote en cas d'incendie.

Équipement de protection spécial pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome si nécessaire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter des vêtements et des gants de protection. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher l'entrée dans les canalisations et les égouts.

Méthodes de nettoyage :

Éponger à l'aide d'une matière absorbante inerte et éliminer avec les déchets dangereux. Collecter dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs ou de brouillards.

Conditions de stockage sûr :

Stocker à une température comprise entre 10 et 25 °C (50 à 77 °F) afin d'assurer une durée de conservation maximale.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec paramètres de contrôle sur le lieu de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	N° CE	N° CAS	Valeur limite d'exposition professionnelle	Source
Moyenne pondérée dans le temps, TWA (États-Unis)	Alcool diacétonique	204-626-7	123-42-2	50 ppm	Seuil limite d'exposition (TLV) de l'ACGIH
TWA (États-Unis)	Alcool diacétonique	204-626-9	123-42-2	50 ppm 240 mg/m ³	Limites d'exposition recommandées par le NIOSH
TWA (États-Unis)	Alcool diacétonique	204-626-9	123-42-2	50 ppm 240 mg/m ³	Limites d'exposition professionnelle (OSHA) - Tableau Z-1 « Limites des polluants atmosphériques »
TWA (États-Unis)	Alcool diacétonique	204-626-9	123-42-2	50 ppm 240 mg/m ³	Limites d'exposition professionnelle (OSHA) - Tableau Z-1 « Limites des polluants atmosphériques » - 1910.1000

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux

Lunettes de sécurité.

Protection respiratoire

Lorsque l'évaluation des risques met en évidence leur utilité, porter un respirateur (approuvé CEN/NIOSH) adapté aux concentrations des polluants atmosphériques présents.

Protection de la peau

Gants résistants aux produits chimiques. Éviter toute exposition répétée ou prolongée de la peau.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect**État physique**

Liquide opaque

Couleur

Noir

Données de sécurité**pH**

Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition

Aucune donnée disponible

Odeur

Légère odeur d'alcool

Seuil olfactif

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

69 °C

Température d'inflammation

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Solubilité dans l'eau

Aucune donnée disponible

Densité

1,076 (eau = 1)

% de volatilité/non-volatilité (solides)

84 % volatile / 16 % non volatile

Coefficient de partage

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative

Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique :

stable dans les conditions d'entreposage recommandées

Conditions à éviter :

chaleur et flamme

Produits de décomposition dangereux :

oxydes de carbone et d'azote

Matières incompatibles :

agents oxydants forts

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë**2-phénoxyéthanol****DL50 orale**

DL50 orale - rat mâle et femelle - 1 850 mg/kg (ligne directrice 401 de l'OCDE pour les essais)

CL50 par inhalation

Aucune donnée disponible

DL50 cutanée

DL50 cutanée - rat - 14 422 mg/kg

Diacétone alcool**DL50 orale**

DL50 orale - rat - 2 520 mg/kg

CL50 par inhalation

CL50 inhalation - rat - 4 h, > 10 mg/l

DL50 cutanée

DL50 cutanée - lapin - 13 500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**2-phénoxyéthanol**

Peau : lapin

Résultat : aucune irritation cutanée

(Ligne directrice 404 de l'OCDE pour les essais)

Diacétone alcool

Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves / irritation oculaire**2-phénoxyéthanol**

Yeux : lapin

Résultat : irritant pour les yeux.

(Ligne directrice 405 de l'OCDE pour les essais)

Diacétone alcool

Test oculaire - lapin - irritation oculaire grave - 24 h

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales**2-phénoxyéthanol**

Essai de mutation inverse

Salmonella Typhimurium

Résultat : négatif

Ligne directrice 486 de l'OCDE pour les essais

Rat - mâle

Résultat : négatif

Cancérogénicité

- CIRC :** aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par le CIRC.
- ACGIH :** aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'ACGIH.
- NTP :** aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par le NTP.
- OSHA :** aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Tératogénicité

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (système général harmonisé)

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (système général harmonisé)

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

Effets synergiques

Aucune donnée disponible

Effets potentiels sur la santé

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

Inhalation

Peut être nocif en cas d'inhalation.

Peau

Provoque une irritation cutanée.

Yeux

Provoque une irritation oculaire.

Signes et symptômes d'exposition

Dépression du système nerveux central. Les symptômes et les signes peuvent se manifester sous la forme de maux de tête, de vertiges, de fatigue, d'une faiblesse musculaire, de somnolence, de troubles de la circulation sanguine, d'une dermatite et d'une vision trouble. Les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet d'une étude exhaustive.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité**2-phénoxyéthanol**

Toxicité sur les poissons CL50, essai dynamique : Pimephales promelas (tête de boule), 344 mg/l - 96 h

Toxicité sur les daphnies et autres invertébrés aquatiques CE50, essai statique : Daphnia magna (puce d'eau), > 500 mg/l - 48 h (Ligne directrice 202 de l'OCDE pour les essais)

Toxicité pour les algues CE50, essai statique : Desmodesmus subspicatus (Scenedesmus subspicatus), > 500 mg/l - 72 h

Diacétone alcool

Toxicité sur les poissons CL50 : Lepomis macrochirus (crapet arlequin), 420 mg/l - 96 h

Toxicité sur les daphnies et autres invertébrés aquatiques CE50 : Daphnia magna (daphnie), 9 000 mg/l - 24 h

Persistance et dégradabilité**2-phénoxyéthanol**

Biodégradabilité Aérobie - temps d'exposition 28 j - résultat : 90 % - rapidement biodégradable. (Ligne directrice 301F de l'OCDE pour les essais)

Diacétone alcool

Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Contactez un service professionnel de traitement des déchets afin de procéder à l'élimination de cette substance. Respecter toutes les réglementations environnementales fédérales, provinciales et locales de la juridiction dans laquelle le produit est utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Ministère des Transports
(É.-U.)**

Numéro ONU :	S.O.
Danger d'empoisonnement par inhalation :	Non
Matières non dangereuses	

IATA

Numéro ONU :	S.O.
Matières non dangereuses	

IMDG

Matières non dangereuses

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Dangers OSHA

Liquide combustible, effet sur les organes cibles, nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation, irritant

Statut CERCLA :

Non répertorié

Statut TSCA :

Toutes les substances chimiques utilisées dans ce produit sont répertoriées dans l'inventaire de la TSCA

SARA 302 :

Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux exigences contenues dans la section 302, titre III de la SARA.

Dangers SARA 311/312 :

Risque aigu pour la santé, risque chronique pour la santé

SARA 313 :

Le composant suivant est soumis aux exigences de déclaration de la section 313, titre III de la SARA.

	N° CAS
2-phénoxyéthanol	122-99-6

Composants répertoriés dans la liste du droit à l'information du Massachusetts

	N° CAS
Alcool diacétonique	123-42-2

Composants répertoriés dans la liste du droit à l'information de Pennsylvanie

	N° CAS
2-phénoxyéthanol	122-99-6
Alcool diacétonique	123-42-2

Composants répertoriés dans la liste du droit à l'information du New Jersey

	N° CAS
2-phénoxyéthanol	122-99-6
Alcool diacétonique	123-42-2

Composants soumis à la Proposition 65 de Californie

	N° CAS
Aniline	62-53-3

Règlement allemand

Substances dangereuses pour l'eau (WGK [classe de danger pour l'eau]) : 1

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes, mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent être utilisées uniquement à titre indicatif. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont applicables au produit en ce qui concerne les précautions de sécurité appropriées. Elles ne représentent aucune garantie relative aux propriétés du produit. Xandex Incorporated ne peut être tenue pour responsable en cas de dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit mentionné ci-dessus.

905-0005-04, révision : A

Date de révision : 27 janvier 2020

Date d'impression : 8 juillet 2020

Remplace la version 4.0 datée du 11/06/19